



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2018

Ordre du jour :

- 1 - Adoption de l'ordre du jour.
- 2 - Objectif et stratégie de l'ADRACE.
- 3 - Adoption du compte rendu de l'AG du 26 septembre 2017.
- 4 - Rapport financier présenté par le Trésorier.

Vote sur le rapport financier.

- 5 - Rapport moral et d'activités présenté par le Président.

Vote sur le rapport moral et d'activités.

- 6 - Montants des cotisations 2018-2019 et vote.
- 7 - Renouvellement des membres du Bureau et vote.
- 8 - Dialogue avec la commune et l'ONF.
- 9 - Candidature ABC Séméac.
- 10 - Questions diverses.

Le Président Robert Monier remercie les participants de leur présence ainsi que Michel Geoffre (FNE 65). Il présente les excuses de Mme Isson, Maire de Séméac, ainsi que de Mme Argentin Présidente de FNE 65, retenues par des engagements antérieurs.

Il ouvre les travaux. Il présente l'ordre du jour de cette AG et le compte rendu de l'AG du 26 septembre 2017. L'un et l'autre sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le Président rappelle les objectifs et la stratégie de l'AdrAce :

- Faire en sorte qu'il n'y ait pas de contournement routier Tarbes-Est dans une zone qui est un corridor écologique avéré (aucune justification économique ou démographique).
- Etre un acteur reconnu de la défense de l'environnement (en menant des actions de veille, d'alerte et en faisant des propositions).

Présentation des rapports :

Rapport Financier

Trésorerie : 3728,98 €.
Résultat de l'exercice : 419.00 €.

Le Trésorier détaille le contenu des différents postes de recettes et de dépenses.

Rapport moral et d'activités

- 4 réunions du Bureau.
- 5 rencontres avec Mme le Maire de Séméac, M. Piron (responsable environnement CA TLP), les responsables de l'ONF.

Participation à l'AG FNE 65 et au Comité de Pilotage Bois communal de Séméac.

Le Président détaille l'objet et le contenu des différentes réunions.

Les rapports financiers et d'activités sont approuvés à l'unanimité.

Proposition du montant des cotisations 2018-2019

- 15.00 € pour une personne.
- 25.00 € pour un foyer.
- 50.00 € pour une personne morale.

Renouvellement pour 2 ans des membres du bureau.

- Didier Biarnès,
- Arnaud Elkaim,
- Alain Estrade,
- Daniel Lashéras,
- Frédéric Lurdos.

La proposition de montants des cotisations ainsi que le renouvellement des membres du bureau sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Rapports avec la commune et l'ONF.

Daniel Lashéras présente les événements du printemps 2018 (coupe de bois chemin des crêtes par l'Office National des Forêts (ONF) sur 3 hectares) et l'action de l'Adrace auprès de Mme le Maire de Séméac. Il éclaire la politique de l'ONF gestionnaire des 88 ha de bois communaux (approvisionnement de la filière bois et entretien des Bois) dans le cadre d'un plan de révision et d'aménagement forestier validé par le Préfet de Région et la commune (période 2005-2019).

Sur proposition de l'Adrace, Mme le Maire a décidé la création d'un comité de pilotage concernant la gestion des bois communaux. Elle préside ce comité auquel participent l'ONF, l'Adrace et M. Piron (es qualité). Ce comité est un lieu d'échange et de dialogue entre les participants, afin de normaliser la gestion des bois communaux en renforçant la prégnance décisionnelle du propriétaire (commune) sur les choix à opérer (tenir compte des lieux de promenades, etc.). L'élaboration du prochain plan de révision 2020-2035 fera l'objet d'un travail du comité de pilotage. Par ailleurs, des visites terrain sont organisées afin de mieux appréhender les réalités forestières.

L'action ABC (Atlas de la Biodiversité Communale).

Robert Monier indique qu'en septembre, dans le cadre d'un appel national à manifestation d'intérêt, la commune de Séméac a candidaté auprès de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) en déposant un dossier pour obtenir une subvention permettant de mener à bien un ABC sur Séméac. Il précise que cette action a été menée à l'initiative de l'Adrace et souligne l'engagement personnel de Mme Isson dans ce dossier, comme sur tout ce qui touche au domaine environnemental.

Le Président présente le contenu du dossier déposé auprès de l'AFB et les atouts de ce dernier :

- 1er ABC 65 hors communes du Parc National des Pyrénées,
- effet d'entraînement auprès des communes de la Communauté d'agglomération ayant les mêmes caractéristiques naturelles (Aureilhan, Barbazan, etc.),
- une zone naturelle (ZNIEFF Bois du Rebisclou et de Souyeaux, aux inventaires faunistiques et floristiques quasi nuls ou très incomplets).
- un cahier des charges précis et détaillé pour réaliser le document.
- une gouvernance (comité de pilotage) incluant les différents acteurs à l'action et dont les objectifs (suivi périodique du projet, gestion du budget, communication) sont clairement présentés.
- un plan de communication détaillé pour chaque phase de l'action dont l'objectif est de connaître, faire connaître, protéger et valoriser les richesses naturelles faunistiques et floristiques de Séméac.

La réalisation d'un document ABC, par un bureau d'études spécialisé dans l'environnement, s'étale sur une année et représente un coût de 15.000 euros, auquel il faut ajouter le financement des actions qui seront préconisées par le document ABC. Le budget total estimé est de 25.000 euros (financement par la commune, la communauté d'agglomération TPL, la dotation AFB (il est demandé 8.000 euros), l'Adrace (participation pour un montant de 1.000 euros.))

L'action de financement participatif.

Frédéric Lurdos présente l'action de Financement participatif qui a été menée l'été dernier, afin de recueillir des fonds permettant à l'Adrace de participer à l'action ABC Séméac. Il indique qu'une cagnotte est, à nouveau, ouverte sur le site de l'Adrace.

Intervention de Michel Geoffre FNE 65.

Michel Geoffre indique que FNE 65 apporte son soutien à l'action ABC Séméac, et qu'au niveau national la responsable FNE auprès de l'AFB soutient le dossier. Pour autant, il indique qu'il y a une forte concurrence au niveau Occitanie par le fait de projets d'envergure présentés par les grandes métropoles. La décision finale de l'AFB sera connue à la fin de l'année.

Sur le barreau Nord, il précise qu'un bureau d'étude a été mandaté par la DREAL et que les informations les plus contradictoires circulent sur la faisabilité du projet. Il remarque que selon le tracé choisi, la porte pourrait être ouverte pour un contournement Est.

Il indique que l'annulation du document d'urbanisme SCOT par la justice n'a pas mis fin aux hypothèses de contournement Est, car le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui devrait le remplacer peut très bien inclure le projet. Il demande donc d'être vigilant et de travailler en amont de la constitution du PLUI.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président
Robert Monier.

Le Secrétaire
Frédéric Lurdos.